



EPREUVE FRANÇAIS

CONCOURS D'ENTREE

EGC PACIFIQUE SUD

PREMIERE PARTIE - Evaluation de la compréhension d'un texte du corpus (7 points)

Dans le document numéro 2: "L'UE et les Etats Unis ont les Gafa dans le viseur au nom de l'économie numérique", Itespresso, Clément Bohic, 26 septembre 2018

Question 1 : Définissez les rôles des régulateurs. (2 points)

Question 2 : Comment procède t on aux traitements des données sur les différentes plateformes. (3 points).

DEUXIEME PARTIE – Synthèse des documents (15 points)

Vous rédigez une note de synthèse des 5 documents du corpus proposés ci-dessous. Cette note, ordonnée, concise et objective comportera une introduction faisant apparaître une problématique. Dans une conclusion personnelle, vous ferez apparaître votre point de vue sur ce sujet.

Veillez à la correction et la clarté du style.

Le barème de correction de la synthèse est établi comme suit :

- a) Problématique exprimée dans l'introduction (2 points)
- b) Exploitation et référence aux documents (2 points)
- c) Sélection des idées, méthodologie (2 points)
- d) Organisation des idées et des paragraphes (2 points)
- e) Rédaction, formulation (2 points)
- f) Contenu de la conclusion (2 points)
- g) Observation des règles de syntaxe et d'orthographe (1 point)

Corpus des documents

1. "L'économie numérique doit donner lieu à des bénéfices partagés", article de french China, 29.09.2018
2. "L'UE et les Etats Unis ont les GAFAs dans le viseur au nom de l'économie numérique", Itespresso, Clément Bohic, 26 septembre 2018
3. "Economie numérique: Plus de 150 participants débattent de la digitalisation des opérations du commerce extérieur", Najat Faïssal, 23 septembre 2018
4. "L'économie numérique en France, un écosystème en formation, des hauts lieux en voie d'émergence", Ingrid Nappi Choullet, 2017
5. "3 idées reçues sur l'économie numérique", Bruno Berthon, directeur général d'Accenture Strategy Europe, Afrique et Amérique Latine, 4 décembre 2016

L'économie numérique doit donner lieu à des bénéfices partagés

La Chine s'est engagée à promouvoir le développement d'internet selon les principes de confiance mutuelle et de gouvernance mondiale, en appelant à une coopération internationale et à plus de communication dans l'économie numérique, a souligné Liu Liehong, directeur adjoint de l'Administration chinoise du cyberspace.

M. Liu a déclaré que, dans un contexte de protectionnisme commercial accru dans le monde, la Chine souhaite développer une économie numérique ouverte et aux bénéfices partagés.

« La Chine souhaite faire partager les opportunités du développement d'internet avec d'autres pays », a affirmé M. Liu lors d'une conférence de presse organisée mercredi par le Bureau d'information du Conseil d'État. « Nous invitons les sociétés étrangères à développer leurs activités internet en Chine, tant qu'elles respectent les lois et réglementations locales, ainsi que l'histoire et la culture de notre pays ».

Dans le cadre des efforts du pays pour stimuler l'économie numérique, la cinquième Conférence mondiale de l'internet, intitulée « Créer un monde numérique propice à la confiance mutuelle et à la gouvernance collective – Construire ensemble une communauté de destin dans le cyberspace », se tiendra à Wuzhen, dans province du Zhejiang, du 7 au 9 novembre 2018.

Plus de 1 500 représentants d'autorités gouvernementales et d'organisations internationales, entrepreneurs internet de premier plan et experts du monde entier ont été invités. Parmi eux, Whitfield Diffie, lauréat du prix Turing, et Andrew Ng, fondateur et PDG de la plateforme d'apprentissage en ligne basée sur l'intelligence artificielle, DeepLearning.ai.

Dix-neuf sous-forums sont prévus sur un large éventail de sujets liés à l'IA, la 5G, la technologie financière, la cybersécurité, l'économie numérique et les services publics.

À la mi-septembre, 447 entreprises, dont 424 exposantes, avaient confirmé leur participation à l'exposition Lumière d'internet. Quelque 151 entreprises dévoileront de nouveaux produits et technologies lors de cet événement.

Les dernières versions de deux livres bleus seront publiées à l'occasion de la conférence : le Rapport de développement d'internet dans le monde en 2018 et le Rapport de développement d'internet en Chine en 2018. Les deux rapports comprendront des évaluations du développement d'internet dans des pays clés et dans les villes et provinces de Chine, en se penchant sur les dernières technologies et applications.

Des applications intelligentes seront aussi présentées sur les véhicules autonomes, la réalité virtuelle, la réalité augmentée et la reconnaissance faciale.

Ge Huijun, directeur de la communication de la province du Zhejiang, a souligné que l'économie numérique de la région avait connu une croissance rapide depuis la première Conférence mondiale de l'internet en 2014. Au premier semestre 2018, la valeur ajoutée des industries clés de l'économie numérique atteignait 234,8 milliards de yuans (34,1 milliards de dollars) dans la province, soit une croissance de 16,4 % en un an.

Source:french.china.org.cn

http://french.china.org.cn/business/txt/2018-09/29/content_64330125.html

Mis à jour le 29 29. 09. 2018

L'UE et les États-Unis ont les GAFAs dans le viseur au nom de l'économie numérique

Des deux côtés de l'Atlantique, la protection des PME est invoquée par les régulateurs qui scrutent les plates-formes de l'économie numérique.

Il n'y a pas qu'en Europe que les plates-formes de l'économie numérique attirent l'œil des régulateurs.

Aux États-Unis, le spectre d'une enquête antitrust se fait de plus en plus présent.

Une proposition d'ordre exécutif allant dans ce sens a émergé la semaine passée. Certains corps de la Maison Blanche en nient l'existence ; d'autres affirment ne pas en connaître l'origine. Mais plusieurs représentants reconnaissent que le document a circulé en interne, sans toutefois faire l'objet du protocole de rédaction officiel.

L'enquête dont il est question viserait à s'assurer que les plates-formes n'abusent pas de leur position pour « causer du tort aux consommateurs, y compris par l'exercice d'un biais ».

Donald Trump met régulièrement en doute la neutralité de Google, Facebook et consorts vis-à-vis des contenus qui circulent sur leurs services respectifs. Le président américain estime que la pensée conservatrice est plus facilement passée sous silence, voire manipulée pour être présentée sous un aspect négatif.

Un autre épisode a donné du grain à moudre au camp républicain : le bannissement d'Alex Jones. L'animateur, généralement décrit comme théoricien du complot, a été exclu de YouTube, Facebook ou encore PayPal pour avoir relayé des propos haineux.

Il en va de même avec une affaire récemment révélée par le Wall Street Journal. Début 2017, des employés de Google auraient cherché, en guise de représailles au « décret Trump

» sur l'immigration, à manipuler les résultats dans le moteur de recherche. La firme a réagi, affirmant que « rien de tout cela » n'avait été mis en œuvre.

La question des plates-formes a fait l'objet d'une réunion organisée ce mardi entre le département américain de la Justice et les procureurs généraux. La FTC, agence chargée de veiller à l'application du droit de la consommation, évalue, en parallèle, la pertinence d'un durcissement de la législation antitrust. Quant au Congrès, il rencontre actuellement les sociétés technologiques dans l'optique d'élaborer un règlement assimilable au RGPD.

En Europe, une coalition d'entreprises et d'associations s'est constituée afin de peser dans l'établissement d'un cadre communautaire pour « des pratiques commerciales équitables dans l'économie numérique ».

Le texte présenté en avril par la Commission européenne vise à protéger les sociétés dont l'activité dépend des plates-formes. Il impose à ces dernières davantage de clarté sur la présentation des résultats de recherche (moteurs, kiosques d'applications, sites e-commerce...). Mais aussi sur le traitement de leurs propres produits et/ou services ou encore les accès aux données. Bruxelles propose aussi d'introduire un mécanisme d'action groupée contre les plates-formes. L'ensemble des dispositions doit être abordée ce 27 septembre lors d'une réunion du « Conseil Compétitivité ».

Itespresso, Clément Bohic, 26 septembre 2018

<https://www.itespresso.fr/ue-etats-unis-gafa-economie-numerique-198533.html>

Economie numérique : Plus de 150 participants débattent de la digitalisation des opérations du commerce extérieur

Conscient de l'importance du digital à tous les niveaux, le Maroc poursuit assidûment le développement de son économie numérique.

C'est dans ce contexte que se tiendra un séminaire dont les travaux se dérouleront jeudi 27 septembre sous le thème de la digitalisation des opérations du commerce extérieur au Technopark de Tanger. Initiée par l'Union régionale du transport et de la logistique du Nord (URTL-Nord) et la Fédération du transport et de la logistique de la Confédération générale des entreprises du Maroc (FTL-CGEM), cette manifestation – qui aura lieu avec l'appui des partenaires traditionnels, dont l'administration des douanes, l'Association marocaine des exportateurs (Asmex) et l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) – sera marquée par la présence de plus de 150 participants principalement des PME.

Parmi lesquels figurent des importateurs, des exportateurs, des entreprises du secteur du transport et de la logistique, de l'industrie automobile, du textile et du secteur de la technologie. Ce séminaire s'assignera comme objectif principal «d'informer et de sensibiliser les entreprises de la région du Nord sur les différents enjeux et perspectives de la digitalisation des opérations du commerce extérieur et les nouveaux services digitalisés par la douane, PortNET et Tanger Med, ainsi que les nouvelles solutions de paiement électronique pour les opérations de commerce international», selon les organisateurs.

Cette manifestation sera une occasion pour débattre des thèmes en rapport avec son objectif principal et portant sur «les nouveaux services digitalisés de la douane», «La stratégie de développement du digital au Maroc» (présentée par l'Agence de développement du digital), «La Bourse de fret digitale de Tanger Med : TM Fret», ainsi qu'une présentation de «la solution de paiement électronique des frais des opérations du commerce international de la Banque populaire P@Y Direct». Il s'agira également de présenter le nouveau portail d'informations logistiques et commerciales à l'international de PortNet: Trade Sense.

Il est à noter que l'URTL Nord est une association professionnelle du secteur du transport et de la logistique. L'Union est constituée des acteurs engagés dans le développement socio-économique de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Elle œuvre à la promotion et l'encadrement des PME de la région du Nord pour accompagner leur mise à niveau.

Publié par Najat Faïssal le 23 septembre 2018

<http://aujourd'hui.ma/economie/economie-numerique-plus-de-150-participants-debattent-de-la-digitalisation-des-operations-du-commerce-exterieur>

L'économie numérique en France, un écosystème en formation, des hauts-lieux en voie d'émergence

Le secteur de l'économie numérique a le vent en poupe. En France, sa contribution au PIB est désormais estimée à 5 %, tandis que le nombre d'entreprises de la filière numérique est évalué à 115 000. Conforter cette Net économie en pleine expansion, structurer la filière et en accompagner les acteurs est dès lors devenu un enjeu de taille pour les pouvoirs publics, depuis les collectivités locales jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

L'une des réponses les plus visibles apportées par ce dernier a pour nom la French Tech, initiative publique née en décembre 2013 sous le patronage de Fleur Pellerin, alors Secrétaire d'Etat au Numérique. Fédérer, accompagner, promouvoir : tels sont les trois mots d'ordre de cette bannière visant à rassembler les différentes composantes de l'écosystème numérique français. Plus récemment encore, l'idée s'est installée que l'attractivité et l'excellence françaises en la matière impliquait l'internationalisation de cette nouvelle génération d'entrepreneurs. Lancé conjointement en mai 2015 par l'Etat et la Ville de Paris, le French Tech Ticket vise ainsi à attirer les étrangers souhaitant créer ou développer leur start-up à Paris. Dévoilée le 2 mars 2016 par François Hollande, la première vague des lauréats bénéficiera d'un programme d'accompagnement et de mentorat, d'une place dans un incubateur parisien, d'une bourse renouvelable pour un total de 25 000 euros et de facilités pour l'obtention de titres de séjour. La bataille est bel et bien engagée pour attirer les jeunes entrepreneurs, que ce soit entre les métropoles et les pays à l'échelle internationale ou entre les métropoles régionales à l'échelle d'un seul et même pays.

De là à conclure à l'éclosion d'une large gamme de Silicon Valleys à la française plus ou moins spécialisées, il y a un pas que certains se gardent bien de franchir, estimant que les conditions ne sont pas pleinement réunies. Le chercheur et penseur Idriss Aberkane, par exemple, considère que si le hardware (l'ensemble des infrastructures et des lieux physiques à disposition) est d'un niveau satisfaisant, le software (l'esprit, la culture) fait encore largement défaut : la formation des jeunes talents, fondée entre autres sur une transmission de la peur de l'échec, compromet à ses yeux l'émergence de véritables Silicon Valleys à la française.

S'agissant en tout cas d'héberger ces nouveaux acteurs, il est vrai que les options ne manquent pas : la décennie en cours a vu l'émergence d'une grande diversité de lieux physiques voire de territoires destinés à les accueillir, qui peuvent être répartis en trois catégories. Ce n'est cela dit pas tant la fonction des lieux qui varie, que leur échelle et la nature des investisseurs.

La première rassemble la profusion des incubateurs, accélérateurs et autres Fab Labs adossés à différents modèles économiques, de l'hébergement forfaitaire à la prise de participation dans le capital des start-ups sélectionnées. NUMA, Mutinerie, The Family... Les acteurs positionnés sur ce marché ne manquent pas. La Ville de Paris brigue la pole position européenne en la matière, revendiquant en 2015 plus de 100 000 m² d'incubateurs accueillant une partie des quelque 3000 start-ups que compte la capitale. L'inauguration le 9 mars 2016 du Cargo, incubateur se déployant sur six étages et 15 000 m² dans le 19^{ème} arrondissement, vient conforter cette dynamique. Il est présenté comme le plus grand incubateur d'Europe... En attendant d'être détrôné par la Halle Freyssinet, d'ici environ un an.

La deuxième catégorie est justement constituée des grands projets architecturaux explicitement destinés à devenir des hauts-lieux de l'économie numérique. Navires amiraux de la French Tech, souvent soutenus voire entièrement portés par le privé, ils conservent dans leur principe les missions d'un accélérateur mais les déploient à une tout autre échelle. Si la Halle Freyssinet et le Cargo à Paris ou la Cité Numérique à Bordeaux s'imposent comme des figures de proue de quartiers en pleine mutation (Paris-Rive Gauche pour la première, Paris Nord-Est pour la deuxième et Bordeaux-Euratlantique pour la troisième), thecamp, près d'Aix-en-Provence, offre une localisation à l'écart des grands centres urbains qui évoque davantage le modèle de la Silicon Valley californienne.

Enfin, la troisième catégorie réunit les lieux de l'économie numérique ouverts et/ou gérés par des acteurs plus classiques de l'immobilier, et sont révélateurs d'une volonté de la filière de prendre en marche le train de la Net économie. Foncières, promoteurs, mais aussi grands groupes de plus en plus soucieux d'intégrer l'open innovation à leur business model : ils sont nombreux à imaginer des immeubles dévolus à ces nouveaux acteurs, voire à convertir quelques centaines de mètres carrés de leur propre patrimoine immobilier en espaces de coworking, lieux de « corpworking », accélérateurs... De fait, la création de valeur est manifeste à plus d'un titre : dans le rapprochement entre start-ups et grands groupes, dans l'optimisation des mètres carrés et bien sûr en termes d'image de marque et d'attractivité auprès des jeunes talents. Premier maillon de la chaîne, l'architecte est lui aussi tenu de réinventer sa manière de concevoir les immeubles à l'aune de ces besoins d'un genre nouveau, ainsi que l'explique Philippe Chiambaretta dans la vidéo ci-dessous.

Cette inflexion demeure récente et il est difficile d'en dresser dès à présent le bilan. On peut toutefois d'ores et déjà constater que l'impact des besoins des acteurs du numérique sur les pratiques de ceux de l'aménagement urbain est à double tranchant. Ces besoins, peut-être surévalués, comportent en effet le risque d'aboutir à une certaine forme de standardisation, avec une inclusion un peu systématique de ce type d'espaces novateurs, mais qui le seront de moins en moins, dans la programmation des bâtiments. La revue des projets lauréats de Réinventer Paris est révélatrice de la manière dont promoteurs, investisseurs et architectes ont tendance à se sentir tenus, du moins s'agissant de la capitale française, de prévoir ce type d'espaces dans leurs immeubles, sans toujours en interroger la pertinence contextuelle.

D'un autre côté, ces nouveaux espaces pourraient s'imposer comme un ingrédient intéressant de développement économique pour les secteurs urbains peu favorisés. Leur contribution potentielle à l'aménagement du territoire est d'autant plus grande que, s'agissant de déterminer leur implantation géographique, les jeunes entrepreneurs ne lorgnent guère du côté de la Défense et des quartiers d'affaires traditionnels, leur préférant, du moins dans leur phase d'amorçage, des quartiers mixtes et financièrement plus accessibles, quitte à ce qu'ils soient pour l'heure peu orientés business. L'Arc de l'innovation en offre une bonne illustration, qui imagine s'appuyer sur ces acteurs pour dynamiser économiquement l'est parisien et créer du lien entre Paris et les communes limitrophes. On le voit : le numérique peut être un puissant outil d'aménagement du territoire, et pas seulement à travers les innovations technologiques au service de la smart city.

https://www.huffingtonpost.fr/ingrid-nappi-choulet/leconomie-numerique-en-fr_b_9467274.html

Ingrid Nappi-Choulet Professeur-chercheur à l'ESSEC, titulaire de la Chaire Immobilier et Développement Durable , 2017

3 idées reçues sur l'économie numérique

On dit que le numérique dope la croissance et qu'Amazon et Facebook n'ont pas fini d'écraser le marché. Faut-il accorder du crédit à ce type d'affirmations ?

Aujourd'hui, l'économie numérique représente déjà 26 % du PIB de la France, soit près de 567 milliards d'euros. La France se classe même en 4e position des économies les plus digitalisées, après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. Pourtant, certains observateurs tendent à minimiser (ou à surestimer) le poids du numérique dans l'économie. À l'heure où investisseurs et entreprises réfléchissent aux prochaines étapes de leur transformation digitale, il est important de mettre à mal trois idées reçues.

Idée reçue 1 : Plus l'économie est numérique, plus la croissance augmente

Faux. Si la taille du secteur manufacturier d'un pays ne saurait garantir un certain taux de croissance, il en est de même pour l'économie digitale. Ce n'est pas le niveau d'investissement, mais le choix des investissements qui va permettre d'obtenir la plus forte croissance, comme on le voit au Japon, pays a priori très technologique, mais sans croissance. Trois types d'investissements ont une influence sur la croissance.

On note les investissements technologiques, les investissements humains (recrutement de nouveaux profils et formation des collaborateurs) et les investissements afférant à l'environnement économique (ou accélérateurs), tels que les partenariats public/privé pour créer de nouvelles relations intersectorielles et modifier les règles de concurrence. C'est en combinant de façon optimale ces trois leviers qu'on obtiendra la meilleure croissance.

Idée reçue 2 : Les investissements dans les nouvelles technologies suffisent à doper la croissance

Pas toujours. Tout dépend du stade de maturité des entreprises et de l'économie de chaque pays. En France, l'investissement technologique est en effet le premier levier à actionner pour stimuler la croissance. L'effort d'investissement technologique (déployer la 4G/5G et la couverture haut débit sur l'ensemble du territoire, équiper toutes les écoles des outils numériques...), jusqu'alors inférieur à celui pratiqué dans d'autres pays européens, est donc une priorité.

Si les entreprises françaises parvenaient à mobiliser ces trois leviers, et particulièrement le levier technologique, elles pourraient augmenter de 72 milliards d'euros supplémentaires le PIB national d'ici 2020, soit 3,1 % de plus que les prévisions actuelles.

Idée reçue : Les géants du web vont continuer à dominer l'économie digitale

Pas nécessairement. Si Amazon, AirBnB ou encore Facebook ont su disrupter leur marché grâce à l'économie des plateformes digitales, les entreprises "classiques" ont aussi l'opportunité de tirer parti de cette nouvelle économie. Cela nécessite de se focaliser

d'avantage sur la création de nouveaux modèles économiques que sur la recherche de gains d'efficacité. Cela implique également d'être capable de tirer avantage de ses bases clients, de ses portefeuilles produits, mais aussi de ses données et de la puissance de mise en réseau offerte par les plateformes digitales. Élaborer soigneusement sa stratégie de plateforme et définir son rôle en tant que leaders ou acteurs sur ces plateformes sont indispensables, avant de s'engager dans des partenariats visant à générer de nouvelles sources de valeur.

La part du digital dans l'économie de nombreux pays est non seulement significative, mais à fort potentiel de croissance. Il est nécessaire de remettre en cause ces quelques idées reçues, afin de faciliter la mobilisation des entreprises de tous les secteurs ainsi que des responsables politiques qui doivent s'impliquer fortement en canalisant judicieusement les investissements adéquats. L'importance du digital et son rôle dans l'économie ne peuvent plus être ignorés : il n'y a désormais plus d'excuse à l'inaction.

Bruno Berthon, directeur général d'Accenture Strategy Europe, Afrique et Amérique Latine

http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2016/04/12/cercle_156127.htm#6PxZvo5Uufv0z5 uc.99

Bruno Berthon